

MOT D'INTRODUCTION

Danielle VAN MAL-MAEDER et Ekaterina VELMEZOVA
(Université de Lausanne, Faculté des lettres, Décanat)

Organiser une Journée de la recherche et de la relève sur la thématique des droits d'auteur et d'auteur en Lettres était à la fois une nécessité et une obligation – même si, dans ce cas précis, il s'agissait d'une obligation agréable. En effet, le projet d'une discussion sur ce sujet figurait dans le dernier Rapport d'autoévaluation de la Faculté des lettres, où l'on relevait une préoccupation grandissante des chercheuses et des chercheurs face aux questions soulevées par les droits d'auteur. Il apparaît ainsi que des scientifiques renoncent parfois à certains sujets impliquant des droits trop élevés ou des autorisations trop compliquées à obtenir. Par ailleurs, les membres de la relève sont de plus en plus fréquemment confrontés à la problématique des droits d'auteur en raison de l'évolution des outils technologiques et des canaux de diffusion de leurs travaux.

Au moment de mettre sur pied le programme de cette Journée, la Commission de la recherche a réalisé à quel point les questions qu'il fallait aborder intéressaient tous les dicastères de la Faculté des lettres: recherche, relève, qualité et communication, enseignement. Plus que jamais, dans le monde académique actuel, il est essentiel de communiquer sur ses recherches pour les rendre visibles et compréhensibles. Pour la relève, notamment, il faut se faire connaître, très tôt, à travers ses publications. Les jeunes chercheuses et chercheurs sont alors partagés entre le nécessité de divulguer leur travail en publiant autant que possible pour renforcer leur dossier académique – par exemple pour obtenir une bourse – et celle de conserver le caractère inédit de leurs recherches pour leur soutenance ou pour une monographie à venir. Ou encore: peut-on réutiliser son mémoire pour alimenter sa thèse de doctorat? La question est celle de l'«auto-plagiat». Dans le cas d'un projet scientifique impliquant plusieurs chercheuses et chercheurs, comment assurer le droit aux idées de chacune et de chacun? Les scientifiques sont désormais confrontés à la problématique des droits d'auteurs à travers de multiples canaux de communication, qu'il s'agisse d'un article en Open Access, d'un blog, d'une vidéo ou d'un podcast. L'enseignement est lui aussi concerné: que l'on pense au *copyright* des matériaux des cours dispensés ou au problème de l'enregistrement des enseignements et de leur rediffusion, que l'on pense encore aux travaux produits par les étudiantes et les étudiants dans le cadre d'un cours en lien avec les sujets de recherche de leur enseignante ou enseignant. Autant de points qui ont été abordés lors de cette Journée de réflexion et qui ont suscité de très riches discussions. Les trois textes qui suivent offrent une synthèse de quelques-unes de ces thématiques.